



**CODE  
DE VIE**



# BIENVENUE AU CAMP D'HIVER LAJEUNESSE !

## Les horaires

Camp : de 9h à 16h

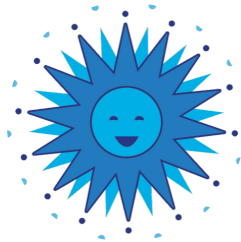
Service de garde AM : de 7h30 à 9h

Service de garde PM : de 16h à 18h

Notez que les horaires peuvent changer le jour de la sortie.

En cas de retard après 16h, le service de garde hebdomadaire est facturé aux enfants non-inscrits.

Après 18 h, des frais de 5 \$ seront facturés pour chaque tranche de 15 minutes de retard entamée.



## Besoins spécifiques

Pour toute consigne particulière concernant votre enfant, merci de la remettre par écrit à l'animateur.trice du groupe de votre enfant ou au coordonnateur. Par exemple : « mon enfant ne peut pas courir aujourd'hui, car il a une blessure à la cheville ».

Si votre enfant doit prendre des médicaments, merci de nous faire parvenir par écrit la posologie à suivre. Le médicament doit être identifié au nom de votre enfant.

**Si votre enfant doit s'absenter ou arriver en retard, merci de nous avertir le plus tôt possible en laissant un message au 514 278-2654 ou par courriel à : [info@centrelajeunesse.org](mailto:info@centrelajeunesse.org)**

**Camp de jour Lajeunesse et service de garde**

Centre Ste-Cécile

514 278-2654

225 rue Castelnau Est

[info@centrelajeunesse.org](mailto:info@centrelajeunesse.org)

### **Notez qu'il est interdit d'amener au camp :**

- Bijoux
- Argent
- Ipod, MP3, téléphone cellulaire, tablette, etc.
- Tout autre objet de valeur
- Tout objet ayant une connotation violente
- Cartes d'échange de type Pokémon

### **Effets que votre enfant doit avoir avec lui chaque jour :**

- Un dîner nutritif (froid car pas de micro-ondes)
- Deux collations nutritives
- Son ensemble de neige
- Des vêtements chauds
- Des vêtements de rechange
- Un chandail usé ou tablier pour la peinture
- Une paire de souliers de course

Chaque article doit être identifié au nom de l'enfant et placé dans son sac à dos.

Le lunch est obligatoire, il sera impossible aux enfants d'aller acheter de la nourriture à l'extérieur.

### **Code de conduite du participant**

Aucun geste ou parole d'intimidation, de violence ou de harcèlement ne sera toléré que ce soit au service de garde ou au camp de jour.

Advenant des problèmes de conduite qui se poursuivraient après l'avertissement verbal de l'animateur.trice, une procédure par étapes est établie pour accompagner l'enfant vers une conduite adaptée : rencontre avec l'animateur.trice, puis avec le.a responsable du camp, puis information aux parents. En cas de mauvais comportement persistant, une rencontre sera organisée avec le coordonnateur loisirs jeunes, le.a responsable du camp, l'enfant et un parent. En cas d'échec de cette procédure, le camp se réserve le droit d'expulser un enfant.

**Nom de l'enfant :**

**Signature :**

### **Questions?**

### **Commentaires ?**

### **Suggestions ?**

N'hésitez pas à communiquer avec nous à [info@centrelajeunesse.org](mailto:info@centrelajeunesse.org) ou au 514 278-2654.

